

des régions de cette province désignées aux termes de la loi sur les subventions au développement régional et, si oui, quand et comment les consultations se sont-elles déroulées?

2. Quelles propositions précises le gouvernement du Canada a-t-il faites au gouvernement de Québec?

3. Quelle opinion le gouvernement de Québec a-t-il exprimée en réponse aux propositions du gouvernement fédéral?

4. Le gouvernement de Québec a-t-il fait des contrepropositions et, si oui, lesquelles?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Oui, de vive voix.

1, 2, 3 et 4. Les détails de ces entretiens sont de nature confidentielle.

LES RÉGIONS DÉSIGNÉES DE L'ONTARIO

Question n° 579—M. Burton:

1. Le gouvernement du Canada a-t-il consulté le gouvernement d'Ontario au sujet du choix des régions de cette province, désignées aux termes de la loi sur les subventions au développement régional et, si oui, quand et comment les consultations se sont-elles déroulées?

2. Quelles propositions précises le gouvernement du Canada a-t-il faites au gouvernement d'Ontario?

3. Quelle opinion le gouvernement d'Ontario a-t-il exprimée en réponse aux propositions du gouvernement fédéral?

4. Le gouvernement d'Ontario a-t-il fait des contrepropositions et, si oui, lesquelles?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Oui, de vive voix.

1, 2, 3 et 4. Les détails de ces entretiens sont de nature confidentielle.

LES RÉGIONS DÉSIGNÉES DU MANITOBA

Question n° 580—M. Burton:

1. Le gouvernement du Canada a-t-il consulté le gouvernement du Manitoba au sujet du choix des régions de cette province, désignées aux termes de la loi sur les subventions au développement régional et, dans l'affirmative, quand et comment les consultations se sont-elles déroulées?

2. Quelles propositions précises le gouvernement du Canada a-t-il faites au gouvernement du Manitoba?

3. Quelle opinion le gouvernement du Manitoba a-t-il exprimée en réponse aux propositions du gouvernement fédéral?

4. Le gouvernement du Manitoba a-t-il fait des contrepropositions et, dans l'affirmative, lesquelles?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Oui, de vive voix.

1, 2, 3 et 4. Les détails de ces entretiens sont de nature confidentielle.

[M. Burton.]

LES RÉGIONS DÉSIGNÉES DE LA SASKATCHEWAN

Question n° 581—M. Burton:

1. Le gouvernement du Canada a-t-il consulté le gouvernement de la Saskatchewan au sujet du choix des régions de cette province, désignées aux termes de la loi sur les subventions au développement régional et, dans l'affirmative, quand et comment les consultations se sont-elles déroulées?

2. Quelles propositions précises le gouvernement du Canada a-t-il faites au gouvernement de la Saskatchewan?

3. Quelle opinion le gouvernement de la Saskatchewan a-t-il exprimée en réponse aux propositions du gouvernement fédéral?

4. Le gouvernement de la Saskatchewan a-t-il fait des contrepropositions et, dans l'affirmative, lesquelles?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Oui, de vive voix.

1, 2, 3 et 4. Les détails de ces entretiens sont de nature confidentielle.

LES RÉGIONS DÉSIGNÉES DE L'ALBERTA

Question n° 582—M. Burton:

1. Le gouvernement du Canada a-t-il consulté le gouvernement de l'Alberta au sujet du choix des régions de cette province, désignées en vertu de la loi sur les subventions au développement régional et, dans l'affirmative, quand et comment ces consultations se sont-elles déroulées?

2. Quelles propositions précises le gouvernement du Canada a-t-il faites au gouvernement de l'Alberta?

3. Quelle opinion le gouvernement de l'Alberta a-t-il exprimée en réponse aux propositions du gouvernement fédéral?

4. Le gouvernement de l'Alberta a-t-il fait des contrepropositions et, dans l'affirmative, lesquelles?

M. Martin P. O'Connell (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): 1. Oui, de vive voix et par correspondance.

1, 2, 3 et 4. Les détails de ces entretiens sont de nature confidentielle, sauf en ce qui a trait à la correspondance déposée en réponse à l'avis de motion n° 140.

LES RÉGIONS DÉSIGNÉES DE LA COLOMBIE-BRITANNIQUE

Question n° 583—M. Burton:

1. Le gouvernement du Canada a-t-il consulté le gouvernement de la Colombie-Britannique au sujet du choix des régions de cette province, désignées en vertu de la Loi sur les subventions au développement régional et, dans l'affirmative, quand et comment les consultations se sont-elles déroulées?

2. Quelles propositions précises le gouvernement du Canada a-t-il faites au gouvernement de la Colombie-Britannique?

3. Quelle opinion le gouvernement de la Colombie-Britannique a-t-il exprimée en réponse aux propositions du gouvernement fédéral?

4. Le gouvernement de la Colombie-Britannique a-t-il fait des contrepropositions et, dans l'affirmative, lesquelles?